MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES
---------**---------
SECRETARIAT GENERAL
---------**---------
DIRECTION GENERALE
DES ROUTES
---------**---------

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi
---------**---------

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (MALI-NSS)

UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 17 /2026/UNC-Mali NSS

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

SERVICES DE CONSULTANT POUR L'ETUDE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOVERBALISATION DANS LE CADRE DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW – MALI NSS.

N° du projet : P507921

No CREDIT IDA 78130-ML et CREDIT IDA 78140-ML

Le Gouvernement du Mali, dans le cadre du développement du secteur des Transports et des Infrastructures, a obtenu deux crédits d'un montant total de 133 356 058 100 FCFA avec la Banque mondiale pour le financement des activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS).

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère des Transports et des Infrastructures et son objectif de développement est d'améliorer la connectivité résiliente au climat des corridors routiers prioritaires du Mali.

Dans le cadre de l'appui institutionnel du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS), l'UNC a l'intention d'utiliser une partie des fonds accordés au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à **l'étude technique et opérationnelle pour la mise en place d'un système de vidéoverbalisation dans le cadre du Projet Mali Nafa Soro Siraw – MALI NSS.**

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission du Consultant est de réaliser une étude technique, opérationnelle et financière pour la mise en place d'un système de vidéoverbalisation dans le cadre du Projet Mali Nafa Soro Siraw.

II. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- définir l'architecture technique, les équipements, les infrastructures réseau, les modalités d'exploitation, les exigences juridiques et de sécurité nécessaires à la mise en place d'un système de vidéoverbalisation ;
- analyser les dispositifs juridiques existants en matière de contrôle et de verbalisation des infractions et examiner leurs conformités avec les exigences de la vidéoverbalisation ;
- évaluer l'interopérabilité des systèmes d'information existants afin de permettre la notification aux usagers ayant commis une infraction par message (sms), sur la base de l'identification des plaques d'immatriculation ;
- identifier les sites potentiels d'implantation des dispositifs de vidéoverbalisation en tenant compte des conditions de circulation, de la géométrie routière, de l'accès pour les opérations de contrôle et la maintenance et de la couverture des communications ;
- faire une évaluation complète des coûts (fonctionnements et investissements) liés à la mise en place d'un système de vidéoverbalisation dans le cadre du projet Mali Nafa Soro Siraw ;
- définir les ressources humaines nécessaires au suivi du système et à la maintenance des équipements.

III. Mission du prestataire

Les tâches attendues du bureau d'études sont :

- faire une évaluation technique complète en identifiant les équipements, les infrastructures réseau et les exigences de sécurité nécessaires à la mise en place d'un système de vidéoverbalisation ;
- analyser l'interopérabilité des systèmes d'information existants afin de permettre la notification des usagers ayant commis une infraction par message (sms), sur la base de l'identification des plaques d'immatriculation ;
- Identifier les sites ou sections routières potentiels qui peuvent abriter les dispositifs de vidéoverbalisation en tenant compte des conditions de circulation, de la géométrie routière, de l'accès pour les opérations de contrôle et la maintenance et de la couverture des communications
- étudier la disponibilité de l'électricité, le dimensionnement de l'énergie solaire et du stockage et les réseaux de télécommunication pour une exploitation pérenne du système ;
- analyser la conformité entre la législation malienne et les procédures de vidéoverbalisation (utilisation des preuves photographiques ou vidéo) et faire des recommandations sur les éventuels arrangements institutionnels, opérationnels et juridiques ;
- proposer des modèles d'exploitation du système (public, partenariat public-privé, privé) ;
- définir les besoins en personnel, les compétences requises, les modalités de supervision et les besoins de renforcement des capacités à long terme ;
- proposer des mécanismes pour sécuriser les données à caractère personnel et prévenir toutes formes de cyberattaque ;

- proposer des mécanismes de maintenance préventive et corrective et les modalités de mise à jour du système ;
- proposer un cadre de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs de performance du système sur la vitesse, les décès, le volume des infractions enregistrés entre autres ;
- définir le rôle de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exploitation ou la gestion du système de vidéoverbalisation ;
- proposer parmi les types d'infractions (l'excès de vitesse, le non-port de la ceinture de sécurité et l'utilisation du téléphone au volant) les plus pertinents pour ce projet ;
- faire une évaluation complète des coûts liés à la conception du pilote, l'acquisition des équipements et le déploiement du système de vidéoverbalisation ;
- proposer des projets de DAO pour la passation des marchés d'acquisition et d'installation des équipements ;
- élaborer une matrice des lacunes identifiant les actions requises avant la passation des marchés et le déploiement du système ;
- étudier les modalités d'hébergement des serveurs de l'outil au niveau de la Société malienne de transmission et de Diffusion (SMTD).

IV. LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ être un bureau ou un groupement de bureaux d'études justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années dans la réalisation des études techniques, conceptions ou mise en place de systèmes de vidéoverbalisation ou de contrôle automatisé des infractions routières ;
- ✓ justifier de la réalisation d'au moins trois (3) missions similaires, portant notamment sur les études techniques, conceptions ou mise en place de systèmes de vidéoverbalisation ou de contrôle automatisé des infractions routières.;
- ✓ Avoir travaillé dans la région ouest-africaine constitue un atout.

NB : Chaque mission similaire sera accompagnée de preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat, PV de réception définitive et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Les consultants seront classés par la justification et par ordre du plus grand nombre de marchés similaires réalisés.

V. Durée de la mission

Le délai des prestations est fixé à trois (3) mois à compter de la notification du contrat.

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes /bureaux/groupement de bureaux) que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2025.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali-NSS, sise à Médina-Coura, Rue 47, Porte 212, Bamako, République du Mali, de 8 heures à 16 heures : Tél. : +223 20 21 57 25 / 20 21 40 33 ; Fax : +223 20 21 92 30 ; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **23 novembre 2026** avant 16 heures.

Unité Nationale de Coordination (UNC)
A l'attention de Monsieur le Coordinateur
Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25 / +223 20 21 92 30
E-mail: uncpaar5@gmail.com

Bamako le 30 octobre 2026

P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint

Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National